RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du 26 juillet 2016

portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles »

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » sont désignés à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Est abrogée la décision du 7 avril 2014 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles ».

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 26 JUIL. 2016

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche



Philippe VINÇON

Annexe

RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME	NUMERO DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
Le chef du service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	0142-C001
Le chef du service des ressources humaines au sein du secrétariat général	0142-C002